



Encadrement des loyers de Caen la Mer

Monsieur le Président de Caen la Mer,
Mesdames, Messieurs les conseillers communautaires,
Mesdames, Messieurs, Maires des communes de la communauté d'agglomération,

Comme vous le savez certainement, le 1er septembre dernier, la loi ALUR Duflot a été remplacée par la loi ALUR Pinel, du nom de l'actuelle ministre du Logement et de l'Égalité des territoires. La loi initiale prévoyait notamment l'encadrement des montants des loyers à la location dans 28 agglomérations de France. Il s'agissait d'appliquer dans ces zones un loyer dit "de référence" au mètre carré.

Par ce revirement, le président de la République a renié l'engagement n°22 de sa campagne électorale et sacrifié la « priorité jeunesse » qu'il s'était donné au moment de son élection. La Fédération Campus Basse-Normandie, adhérente à la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE), 1ère organisation étudiante de France, avait lors du vote de la loi ALUR Duflot salué la disposition tout en réclamant qu'elle s'applique sur l'intégralité du territoire, et non pas seulement dans 28 agglomérations.

Aujourd'hui, cette loi est remise en cause. En tant que représentant des collectivités locales vous pouvez changer la vie de milliers de jeunes qui habitent sur notre territoire et qui souhaitent y vivre. Alors que le coût d'une rentrée pour un étudiant caennais progresse de 1,5% pour s'élever à 2249€, le loyer compte toujours pour près de 50% en moyenne du budget mensuel d'un étudiant. Les loyers des logements de petites surfaces sont par ailleurs ceux pour lesquels les plus fortes hausses sont régulièrement constatées. Cela fait peser des charges de moins en moins supportables sur un public de plus en plus précaire. La concurrence pour ces petites surfaces s'en trouve alors renforcée. Les étudiants sont en concurrence avec les jeunes travailleurs et les autres populations aux faibles revenus tels que les personnes âgées ou les demandeurs d'emplois. Sans l'application de loi ALUR Duflot sur notre agglomération, cette situation va s'empirer.

Depuis 2007, chose inédite, la part des étudiants issus des classes socio-professionnelles les plus défavorisées est en diminution constante, moins 5 % en 7 ans. Le constat est sans appel ; alors que l'université française doit aujourd'hui être l'outil de justice sociale permettant à chaque jeune de notre territoire d'avoir accès à un diplôme de qualité, la démocratisation marque le pas. L'ascenseur social est en panne. Les barrières d'accès à l'enseignement supérieur s'élèvent inexorablement, année après année, et en tête, la barrière financière écarte de plus en plus de jeunes de l'accès au diplôme.

Interlocuteur privilégié de la jeunesse, notre fédération est fière d'appartenir à ce territoire et à Caen la Mer qui la gouverne. Nous partageons les mêmes ambitions de développement local au service des populations.

Aujourd'hui, Mesdames, Messieurs, la jeunesse que nous représentons a une exigence. Et nous sommes certains que vous la partagez. C'est celle de pouvoir y vivre, de s'y loger dans de bonnes conditions et d'y trouver un emploi. C'est ensemble qu'il nous faut agir pour relever le défi. L'objectif ? Permettre à chaque jeune d'intégrer l'enseignement supérieur. Plus qu'un enjeu économique ou politique, c'est un choix de société. Avec la majorité de leurs revenus consacrés au logement la jeunesse de France et du territoire aspire aux mêmes droits que leurs aînés : un accès à un logement digne et abordable.

Ainsi, Monsieur, la Fédération Campus Basse-Normandie vous enjoint, à l'instar des agglomérations Grenoble-Alpes Métropole, de Lille Métropole ou encore de Plaine Commune (Seine Saint-Denis), à manifester votre volonté auprès du 1er Ministre d'expérimenter l'encadrement des loyers. Favoriser l'accès au logement autonome, en particulier pour les jeunes, c'est agir en faveur de la justice sociale, mais c'est aussi permettre la relance de l'effort de démocratisation de notre enseignement supérieur, moteur de sortie de la crise que nous connaissons.

Les étudiants de Caen ont, en avril dernier largement soutenue les propositions de la Fédération Campus Basse-Normandie lors des élections des représentants étudiants de l'Université de Caen Basse-Normandie. La FCBN, première organisation étudiante de Basse-Normandie, revendiquera d'ailleurs, en novembre prochain lors des élections des représentants étudiants au CROUS de Caen des efforts significatifs en termes de construction et de rénovation de logements sociaux à destination des étudiants.

En tant que représentants des collectivités, vous ne pouvez fermer les yeux sur la réalité à laquelle se confronte aujourd'hui votre jeunesse. Celle-ci attend des engagements forts en faveur d'une politique de logement ambitieuse et juste, qui se traduit par l'application de l'encadrement des loyers. Cette mesure est rendue possible sur proposition du premier ministre aux agglomérations désireuses d'expérimenter le dispositif.

La FCBN demande en outre à être reçue afin d'aborder les réponses à apporter à la précarité de plus en plus prégnante de la jeunesse caennaise.

Nicolas DENIAU



Président de la FCBN

Julien BLANCHET



Président de la FAGE